



Mercredi 18 août 2021

## Communiqué de presse

### TROP c'est TROP !

La mise en place du passe sanitaire est génératrice de fortes tensions, ce qui est délétère en pleine crise épidémique. Elle pose déjà des problèmes importants dans les bibliothèques.

L'ensemble des organisations syndicales de la ville de Grenoble dénonce :

- La discrimination de l'accès par les usager.es au service public à cause du contrôle du passe sanitaire. Ceci est d'autant plus criant pour les publics les plus précaires, souvent éloignés de la vaccination, et privés ainsi de l'accès à la culture et aux services de première nécessité. Le passe sanitaire est antisocial, amplifie la fracture numérique et est en complète contradiction avec les missions de la lecture publique et de ses agent.e.s.
- La mise en danger de l'ensemble des agent.e.s. Le personnel chargé de procéder au contrôle du passe sanitaire des citoyens désirant se rendre dans une bibliothèque du réseau affronte quotidiennement le mécontentement et la colère des usagers. Cette situation génère des pressions, des agressions, et d'autres types de violence psychologiques ce qui est parfaitement inacceptable.

Dans ce contexte anxiogène, des bibliothécaires qui se sont opposé.e.s au contrôle du passe au travers d'un courrier clair et légitime à leur Direction, sont menacé.e.s de sanctions par la Ville de Grenoble. Et ce au bout de 72 heures de mise en place, pendant la semaine de rodage prévue par le gouvernement. Ceci est intolérable ! Grenoble souhaite- elle être pilote au niveau national en matière de maintien de l'ordre, alors qu'en même temps son Maire, Monsieur Eric Piolle est co-signataire d'une pétition et d'une tribune nationale dénonçant une politique sanitaire autoritaire ? Où est la notion d'exemplarité ?

En conséquence, l'ensemble des organisations syndicales de la Ville de Grenoble a déposé un préavis de grève reconductible pour les agents du service des bibliothèques à partir du Mardi 24 Août 2021.

L'intersyndicale demande :

- Le retrait immédiat des menaces de sanction
- Le maintien de la jauge à 49 pour l'ensemble des bibliothèques
- Des mesures de protection pour tous les agents face aux agressions et aux risques psychosociaux.